

Conseil du sport d'Ottawa
Politique de sélection et de formation

Sélection

Le Conseil du sport d'Ottawa s'engage à offrir un environnement bénéfique, sécuritaire et agréable au personnel, aux bénévoles, à ses membres et aux autres personnes.

La première étape de ce processus consiste à évaluer chaque candidat à l'aide d'un processus de sélection.

Les candidats à un emploi subiront plusieurs entrevues, et devront se soumettre à des vérifications de leurs références et de leurs antécédents, selon le poste qu'ils souhaitent occuper. Le but est d'engager les candidats les mieux qualifiés pour les postes offerts et de protéger l'association.

Les bénévoles subiront un processus semblable. Les bénévoles qui souhaitent travailler au sein du Conseil du sport d'Ottawa ou auprès de ses membres devront suivre un processus de sélection qui permettra de s'assurer qu'ils possèdent les compétences, la formation, l'expérience et les certificats nécessaires pour bien effectuer les tâches demandées.

Les personnes associées au Conseil du sport d'Ottawa ne devront pas toutes subir une vérification du casier judiciaire ou une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables, car certains postes ne présentent aucun risque de préjudices pour le Conseil du sport d'Ottawa ou ses membres. Les employés et les bénévoles devront donc subir une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables seulement si leur participation à un événement ou à un programme l'exige.

Formation

Toutes les personnes associées au Conseil du sport d'Ottawa et à ses membres doivent suivre une formation montée spécifiquement pour l'événement, le rôle ou la tâche en question. On veillera ainsi à ce que chaque participant (employé, bénévole, stagiaire et toute autre personne) reçoive la formation nécessaire pour effectuer les tâches demandées et ait la possibilité de développer ses compétences.